



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Agences en douane

Question écrite n° 57663

Texte de la question

M François Asensi attire l'attention de M le ministre du budget sur les conséquences pour les transitaires et commissionnaires en douane français, de la suppression des barrières fiscales et douanières entre les pays de la CEE au 1er janvier 1993. L'application de cette décision pourrait entraîner un arrêt brutal d'activité pour une grande partie des 1 200 entreprises françaises qui traitent d'opérations douanières sur marchandises, ce qui se traduira par la suppression de 15 000 emplois en France. Il lui demande quelles dispositions il a prises pour mettre en place un plan d'accompagnement et de soutien en faveur de ce secteur d'activité.

Texte de la réponse

Reponse. - Les représentants des transitaires en douane et de leurs salariés ont signé le 22 juin avec le négociateur mandaté par le Gouvernement un relevé de conclusions relatif au plan social à mettre en œuvre dans ces entreprises, dans la perspective de l'ouverture des frontières intracommunautaires. Ce plan, qui résulte de deux mois de négociations, repose principalement sur des congés de conversion assortis d'actions de reclassement dont bénéficieront les salariés concernés. La durée de ces congés sera adaptée dans les zones géographiques plus particulièrement touchées. Le plan comporte également des préretraites pour les salariés de plus de cinquante-cinq ans, des allocations temporaires dégressives, une aide à la mobilité géographique ainsi qu'une indemnité spécifique liée à l'ancienneté des salariés. Sa mise en œuvre s'étalera du 1er septembre 1992 au 31 août 1993. Chaque salarié bénéficiera d'un bilan professionnel individuel préalable à la mise en œuvre du plan. Ces bilans ont débuté le 1er juin dernier. Les préfets des départements concernés constitueront des comités de suivi associant les partenaires sociaux. Ces comités assureront notamment le pilotage des cellules de reclassement qui seront mises en place dans chaque département. La conclusion de l'accord signé le 22 juin répond aux vœux du Gouvernement qui souhaitait un aboutissement rapide des négociations, afin que l'adaptation de cette profession intervienne dans le climat de paix sociale nécessaire à son bon déroulement.

Données clés

Auteur : [M. Asensi François](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57663

Rubrique : Douanes

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 mai 1992, page 2084